



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 novembre 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 novembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Représentant spécial de la Coalition syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies, en date du 17 novembre 2014, concernant la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et celle de la Coalition syrienne comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Y. Halit Çevik



**Annexe à la lettre datée du 17 novembre 2014 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Au nom du peuple syrien et de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, j'ai la grave responsabilité d'appeler votre attention sur le fait que le régime syrien continue d'utiliser des armes chimiques et refuse toujours de dévoiler l'ampleur réelle de son programme d'armement chimique. Pour éviter que ces armes ne fassent de nouveaux morts et que des agents chimiques illégaux ne tombent entre les mains de terroristes, nous vous prions instamment de faire appliquer la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et d'exiger du régime syrien qu'il réponde de son utilisation systématique des armes chimiques.

Plus d'un an après l'adoption de la résolution 2118 (2013) par le Conseil de sécurité, le régime syrien continue d'avoir recours aux armes chimiques pour blesser, tuer et terroriser des civils innocents. Ces huit derniers mois, ses forces ont mené plusieurs attaques au chlore gazeux toxique dans des zones contrôlées par l'opposition. La mission d'établissement des faits créée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et chargée d'examiner l'utilisation des armes au chlore gazeux en Syrie, a déterminé que cette arme chimique illégale était employée de façon systématique et répétée, que plusieurs attaques meurtrières avaient été lancées à Tall Manes, à Al Tamanaa et à Kafr Zita en avril 2014 et que d'autres agressions similaires avaient probablement eu lieu en août de la même année. Ainsi que l'a confirmé la Commission d'enquête indépendante dans son huitième rapport, publié le 27 août 2014 (A/HRC/27/60), les forces du régime syrien portent l'entière responsabilité de ces crimes.

L'emploi d'armes chimiques constitue une violation directe de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, du droit international humanitaire coutumier et du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Pourtant, le régime syrien continue sans relâche d'avoir recours à ces armes. Ne serait-ce qu'au cours des deux derniers mois, les forces du régime ont mené des attaques à l'arme chimique à trois reprises : les 23 et 24 septembre 2014, elles ont lancé des missiles remplis de chlore gazeux sur Adra (province de Rif-Damas), faisant 15 morts et 56 blessés, y compris des enfants innocents; les 24, 25, 26 et 27 septembre, elles ont répandu du chlore gazeux dans la Ghouta orientale; et, les 10, 15, 16 et 19 octobre, elles ont répandu des gaz toxiques à Deraa et Jobar (province de Rif-Damas).

Le refus du régime syrien de dévoiler l'ampleur réelle de son programme d'armes chimiques permet à ses forces de continuer de faire usage de ces armes. Plus d'un an après l'adoption de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, on continue de se rendre compte qu'il existe des écarts entre les installations d'armes chimiques que le régime a déclarées et celles qu'il possède effectivement. En octobre dernier, le régime syrien a reconnu qu'il avait dissimulé l'existence de quatre installations secrètes, dont une était consacrée à la production d'agents chimiques illicites. On ne sait toujours pas si toutes les installations d'armes ou d'agents chimiques ont été recensées ni combien d'installations secrètes il reste.

Le fait que le régime syrien continue d'utiliser des armes chimiques en Syrie et qu'il ait fait des déclarations erronées et incomplètes à leur sujet montre que ces

armes représentent encore une menace réelle et dangereuse pour le peuple syrien. Le Conseil de sécurité doit continuer sans relâche de veiller à la destruction de tous les stocks et installations de production d'armes chimiques de la Syrie. La Coalition syrienne et l'Armée syrienne libre restent résolues à mettre en œuvre la résolution 2118 (2013) du Conseil. Nous continuons de croire que seule la destruction intégrale et complète du programme d'armes chimiques illégal de la Syrie permettra d'améliorer la sécurité des civils innocents et de réduire les risques de voir un jour des agents chimiques létaux tomber entre les mains de groupes terroristes.

Le Représentant spécial de la Coalition syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Najib **Ghadbian**
